



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

N°2025/153

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SANNOIS ET L'ORGANISME DE FORMATION TRANS-FAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE ONZE DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE,
M. PURGAL, Mme BRULE, Mme CAPBLANC,
M. FABRE, M. BOISCO
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET, Mme QUEYRAT-MAUGIN,
M. ROZOT, Mme ENGUERRAND
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO,
M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA, et M. FLAMENT
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC

ABSENT : M. BOULIGNAC

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROZOT

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 18.12.2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823-12.12.2025.19.11..... DL2025 - 153 - DE

Publiée le 18.12.2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire

Par délégation

Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/153 du 11 décembre 2025

OBJET : (025) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SANNOIS ET L'ORGANISME DE FORMATION TRANS-FAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Considérant la volonté de la ville de contribuer à l'apprentissage des futurs éducateurs sportifs, via les événements portés par les services de la ville en direction de l'enfance et la jeunesse.

Considérant que le partenariat entre la Commune est l'organisme de formation Trans-Faire sur l'année 2025, est concluant,

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement du partenariat entre la Ville de Sannois et le Centre de formation Trans-Faire pour la mise à disposition de salles, en contrepartie de la mise à disposition de ressources humaines pour certaines actions Sannoisiennes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

Article 3 : dit que la somme de 1 149,20 euros sera encaissé au budget principal.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Haultil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

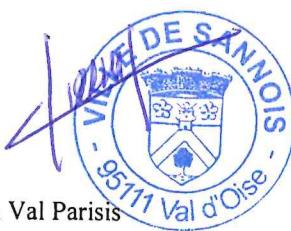
POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger ROZOT

Conseiller municipal

délégué aux collectifs citoyens autour
du développement durable